

Syndicat national des fleuristes - Frais de santé - Newsletter #13

Le syndicat national des fleuristes - Newsletter #13

Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent (en couleur orange soulignée dans le texte ci-dessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail noreply@e-monsite.com dans vos contacts.

Accord "Frais de santé"

Cette information concerne les entreprises qui appliquent la Convention collective nationale Fleuristes, vente et services des animaux familiers ainsi que les adhérents.

Le *Journal officiel* du 1^{er} novembre 2012 a publié l'avis préalable à l'extension de l'accord conclu le 3 juillet 2012.

Nous vous rappelons que les textes précédemment signés, étudiés par la COMAREP (Commission des accords de retraite et de prévoyance) avait déjà rejeté à deux reprises et avaient été renvoyés à la négociation collective car ne respectant pas les règles de droit imposées par le Code du travail et le Code de la sécurité sociale.

Après appel d'offres, le SYNAPSES est sur le point de finaliser une solution alternative incluant une **gestion performante** et la pratique du **tiers payant** pour les bénéficiaires. Cette offre sera **réservée aux adhérents** et pourra n'entrer en vigueur qu'au moment où l'obligation serait faite aux professionnels de la branche.

La souscription d'un contrat auprès d'un autre organisme assureur que celui désigné dans la CCN est possible : l'article 3 de l'accord le prévoit en application des dispositions du Code de la sécurité sociale.

Dès finalisation de cet accord nous reviendrons vers vous. Vous aurez alors peu de temps pour prendre position et renvoyer votre bulletin d'adhésion.

Les sondages que nous avons menés sur ce sujet nous ont montré que, ayant pris connaissance des garanties et des barèmes de cet accord, 95,52 % des entreprises qui y ont répondu, ne trouvent pas la solution proposée par le groupe Mornay, satisfaisante. [Synthèse du sondage](#)

Archives

Nous avons mis en ligne l'ensemble des newsletters déjà publiées. Un lien permanent est disponible directement sur le site et sera rappelé sur chacune des prochaines newsletters. [Accéder aux archives](#)

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

55, rue Lacordaire

75015 Paris

☎ 01 44 26 30 98

☎ 01 77 65 66 02

<http://syndicat-fleuristes.org>

fleurs.synapses@gmail.com

<http://twitter.com/#/SyndicFleur>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)